



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
LA COMMISSION EXECUTIVE DE LA CFDT

N°17
24 AVRIL 2024

NEGOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES SUR LE TRAVAIL

La CFDT signe l'accord national sur les reconversions

Le Bureau National de la CFDT a décidé, à l'unanimité, de signer l'accord national interprofessionnel du 23 avril 2024 portant sur les reconversions professionnelles.

Cet accord prévoit un nouveau dispositif simple, lisible et robuste pour développer les reconversions professionnelles dans les entreprises. La nouvelle période de reconversion permettra à tout salarié devant faire face à un changement de métier, parce que son poste de travail est transformé ou supprimé, de rebondir sans passer par la case chômage. La CFDT a toujours revendiqué que cette reconversion se fasse sans rupture de son contrat de travail, c'est désormais acquis !

Outre ce dispositif, le projet de transition professionnelle demeure inchangé et permettra à tout salarié de pouvoir construire un projet professionnel en toute autonomie. Reconversions à l'initiative du salarié et reconversions à l'initiative de l'employeur se complètent donc désormais de façon claire. C'était une attente forte de la CFDT. Il est à noter que plusieurs organisations professionnelles étaient, elles aussi, demandeuses.

Au-delà de la création de cette nouvelle période de reconversion en entreprise, la signature de cet accord est un acte politique fort. L'accord formation professionnelle de décembre 2022 prévoyait une remise à plat des dispositifs de reconversions. Cet accord est un premier acte substantiel et cohérent. Il a, de plus, l'intérêt de surmonter les difficultés rencontrées pendant les deux mois de négociation du pacte de la vie au travail ou une partie des organisations patronales n'a eu de cesse de faire des propositions complexes dont l'objectif était plus de fragiliser les droits des salariés que de développer les possibilités de reconversions professionnelles.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

Grace à cet accord, la CFDT, par sa signature, renforce le droit à la reconversion professionnelle. Au vu des changements du monde du travail, c'est une priorité ! La CFDT défendra donc résolument cet accord dans le cadre de sa transposition législative.

 @CFDT

 /la.CFDT

 CFTD